

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quatre, le JEUDI 13 DECEMBRE à 17 H 00, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en NEUVIEME SEANCE, dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Eric BOYER - Maurice CHANE-KUNE - Frantz FONTAINE - Gérard LEFEVRE - Mmes Florelle LAMANDÉ - Gabrielle FONTAINE - Mogine BLARD - MM. Gilbert MANES - Daniel BOX - René Paul VICTORIA - Maxime RIVIERE - Jack AFFEJEE - Jean Denis MAHE - Jean Marc NATIVEL - Mme André PAYET - MM. Paul PAYET - Ibrahim DINDAR - Raoul HOARAU - Michel VITRY - Jean-Marie DE LA HOGUE - Nicolas MOUTOUSSAMY - Mme Rose Mai TURENNE - Abdoul Hack AFFEJEE - Roland LAW-KOUN-MA-THON - Jean HIN-TUNG - Fred TANDRYA - Serge CAZANOVE - François FERRERE - Mme Eliane OLLIVIER - MM. Axel KICHENIN - Alexandre DE BALBINE - André LICHARDY - Gilbert ANNETTE - Jacques HOARAU - Jean Daniel FONTAINE - Jules RAUX - Jean Pierre HOARAU - Gilbert GERARD - Guy Max ZITTE

Etaient représentés :

M. Camille BOURHIS par M. Marcel HOARAU
M. Serge PERSONNE par M. Auguste LEGROS

Absente et excusée : Mme Laurence VERGES

NOTA :

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le LUNDI 17 DECEMBRE 1984 et que le nombre de Conseillers présents a été de 42 / 55 en exercice.

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la Loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Marc GERARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

